

COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion : plénière du 17 mai 2021 tenue au siège du district à Vesoul à 16H30.

Présidence : M. GIBOULET.

Présents : MM. BITON - CLAUDE – FALCHIER – FIDON

Excusés : M. SEGUIN – VEJUX

La séance débute à 16h35 avec les membres présents.

I) **MOT DU PRESIDENT :**

Le président de la commission remercie les membres pour leurs présences à cette réunion et du travail accompli depuis la dernière réunion en date du 12 Mars 2021.

Un gros travail a été engagé sur les visites des installations, qui n'étaient soit plus classées ou dont l'homologation arrivait à terme à l'issue de cette saison 2021/21 ; ce ne sont pas moins de 30 installations qui ont été visitées soit 2/3 des dossiers de la planification prévue, 22 rapports complets ont été envoyés à la Ligue BFC et les autres restants sont en cours d'instruction.

Il est rappelé que le rapport ne sera transmis en Ligue que s'il est complet avec l'ensemble des pièces à fournir et vérifié.

La politique mise en place est de visiter l'ensemble des stades d'une installation même si pour un terrain le classement peut-être encore en vigueur, ce qui a accru la densité de la tâche avec 10 installations supplémentaires à classer.

Lors des premières visites et pour la rédaction des rapports, il est apparu nécessaire d'uniformiser le niveau des exigences et attentes.

Il est établi que l'axe fort et point d'attention sont **la sécurité d'une installation**, ce qui est très bien compris par les propriétaires à savoir au niveau des équipements, les abris de touche de construction artisanale avec angles saillants, les crochets de fixation des filets métalliques, les conditions sanitaires pour recevoir du public et le respect des zones de sécurité en périphérie de l'aire de jeu.

Un mot à l'attention d'Alain Bouvier qui après avoir rejoint tardivement la commission des terrains, a finalement renoncé à poursuivre pour des raisons qui lui sont propres, nous acceptons sa position et lui adressons tous nos remerciements pour tout ce qu'il a apporté entre autre à cette commission par le passé.

II) SITUATION DES INSTALLATIONS :

Il a été procédé à la revue des tableaux établis lors de la réunion du 12 mars 2021 en séance en s'appuyant sur les rapports et photos prises lors des visites ; cela a été également propice à clarifier des décisions ou commentaires

A) Installations non ou plus utilisées.

- Un courrier a été envoyé à chaque mairie concernée
 - Sans réponse : BUSSUREL, CINTREY, CERRE les NOROY, DEMANGEVELLE et SENONCOURT.
 - Ces installations seront déclassées – un courriel sera adressé en Ligue pour suite à donner.
 - Réponse au courrier :
 - ETUZ 1 – avis favorable pour homologation, qui sera réalisée dans le même temps que le stade 2 de Foot A8
 - CLAIREGOUTTE pour renouvellement de l'homologation, réunion sur place à prévoir avec la municipalité, pour le club il reste une incertitude à lever.
 - PORT sur SAÔNE pour un déclassement du N°2 stabilisé en Foot A8, il faudra mettre l'installation en conformité.
 - Cas de l'installation de FALLON homologation encore en cours (30-06-2022).

Par ailleurs, un courrier devra être aussi envoyé à la Mairie de TREMOINS pour connaître sa position sur l'homologation du terrain suite à la cessation d'utilisation du club résidant Haute-Lizaine Pays Héricourt.

B) Visite des installations effectuées pour l'homologation

Suivant la liste rédigée le 12 mars 2021, il a été développé chaque caractéristique des terrains visités en détaillant les points positifs et négatifs, en visionnant les photos prises par les membres mandatés, pour justifier les classements définis dans les rapports envoyés à la Ligue BFC

Il est constaté que les municipalités sont très bien représentées et s'investissent lors des visites, beaucoup de personnes nouvellement élues ont besoin d'informations/explications sur les règlements et conditions d'homologation. Il est à noter l'absence de difficultés particulières pour obtenir des documents administratifs ou plans du moment, dès lors qu'il est expliqué le bien-fondé de la démarche de la commission. Une préparation documentaire en amont est souhaitée. Il est conseillé de donner des solutions à la résolution des non-conformités.

La demande des tests de traction (ou charge) des buts n'est plus tabou, et nous pouvons constater une bonne prise de conscience du propriétaire sur cette demande. En cas de non réalisation, une attestation d'engagement est remise.

Lors de ces visites, les constats qui reviennent le plus sont les suivants :

- Toutes les installations n'ont pas le même niveau de préparation, mais en général un effort est fait pour la tonte et le traçage, mais peu de vestiaires sont propres et rangés du certainement à la longue inactivité. Il est rappelé que les vestiaires surtout celui de l'arbitre ne doivent pas être mutualisés et utilisés à des fins administratives ou de rangement de matériel technique.
- Ajournement des visites à Velesmes – 2 terrains à classer ; installations pas préparées ; courrier District fait pour nouvelle date de rendez-vous en précisant les conditions de visite.

Installation Esprels N5 ; installation (terrain/vestiaires) pas de préparation, difficulté à prendre les mesures, buts Foot A11 rouillés, plus utilisés en grand jeu ; une contre visite est envisagée.

- Un point revient souvent concernant les crochets de fixation des filets métalliques (queue de cochon), tout comme l'articulation du système de relevage au sol non protégée, ou cassée présentant une grande dangerosité, ajouter une protection en matière souple.
- Les hauteurs de but sont pratiquement toutes à revoir ce qui n'est pas anormal en soi, mais il faut apporter une attention particulière et bien faire la différence entre la nécessité d'un simple grattage différence de quelques centimètres et 4/5cm et plus ; cela doit bien être consigné et une vérification s'imposera.

Concernant le foot A8, on constate un enfoncement des rouleaux qui conduit à ne plus respecter la hauteur de 2,10 m, on peut constater des enfoncements très importants, 10 cm et des hauteurs du gazon empêchant un repli complet du but ; les buts de foot réduit doivent être complètement repliés et leur largeur ne pas dépasser la ligne de touche.

Pour les abris de touche de fabrication artisanale, afin d'éviter toute blessure, la structure et de la couverture ne doivent pas comporter d'angle saillant; la mesure de la distance du banc et de la ligne de touche se fait à l'aplomb du banc. La main courante doit être située à 1m minimum à l'arrière des abris de touche tout autour pour protéger joueurs et dirigeants du public.

La main courante doit être continue et à hauteur minimum de 1,10 m ; sur des installations de niveau 5, il s'avère que cette hauteur est difficile à tenir suite à défauts d'entretien ou main courante vieillissante ou mal installée à l'origine sans tenir compte des différences de relief.

A signaler le cas de Noidans les Vesoul 1 et 2, visite réalisée le 13 avril 2021 ainsi que le rapport mais la commission est en attente du retour du dossier d'homologation signé, actuellement en attente du fait de la crainte de Monsieur le Maire sur les remarques et sur les travaux à réaliser (bancs de touche dangereux mal positionnés , absence de main courante à l'arrière des abris, suite à notre visite d'une part et pour un mise aux normes dans l'éventualité d'une accession Régionale 1 (vestiaires trop petits, abris de touche à déplacer, agrandir les dimensions de l'aire de jeu en 105/68m, parking protégé pour officiels et joueurs...).

C) Installations ayant été déclassées suite à dangerosité ou non-conformité

- Retrait du terrain « le Moinot » de Breurey les Favorney ex N5 avec éclairage Foot A11. Ce terrain n'est plus utilisé en compétition, aire de jeu dangereuse.
- Déclassement de terrain annexe à Melisey de N5 à Foot A11 suite à l'absence de vestiaires propres à l'installation ; uniquement 2 vestiaires attribués au terrain principal

D) Installations à homologuer ou retirer du fichier

- Homologation du terrain annexe stabilisé foot A8 de Magny-Vernois qui avait été retiré du classement ainsi que celui de Frotey les Lure2 stabilisé, retiré en 2015, ce dernier avait fait l'objet de projets FAFA, entouré sur 3 côtés de pare ballons.

En plus de ceux cités dans le premier paragraphe, ajouter le foot A8 de Larians et Munans 3, et Luxeuil stade Maroselli 4, le terrain de Vesoul 3, tous ces terrains ne seront plus pour la compétition, mais serviront pour l'entraînement.

E) Eclairages à homologuer

Concernant les éclairages, la campagne de mesures n'a pas vraiment débuté ; il a été procédé à l'homologation du stade de la Maladière à Port sur Saône après un passage en éclairage LED (dossier FAFA).

A venir, visites des 2 installations à Lure le 20 mai 2021 à 21h30

F) Autres installations à homologuer - Gymnases

Pas de changement sur la situation des gymnases à classer; dû principalement à l'activité importante déployée pour les terrains extérieurs et la crise sanitaire (installations fermées ou avec un accès limité).

Pas de visite de classement cette saison mais à envisager saison 2021/22 sans impact pour notre District n'ayant pas repris l'activité futsal.

De nouvelles installations rénovées seront à classer comme Fretigney, Port sur Saône, Lure Trahin , Amance..

Un tableau de suivi interne est à disposition des membres de la commission, celui-ci résume la chronologie des visites des terrains et actions mises en place ou décisions en annexe.

III SITUATION DOSSIERS FAFA :

Dossiers soldés :

- Conflans sur lanterne : Bancs de touche, réception faite lors de la visite de classement du terrain
- Port sur Saône : Eclairage passage LED, homologation faite niveau E5

Dossiers en projet à instruire :

- Breurey les Faverney : Projet Club House, dossier complet
- Lure 2 synthétique S. Carrey : Projet passage éclairage LED, demande préalable à faire, dossier en cours.

Il est rappelé aux municipalités et clubs, la possibilité d'établir des demandes de subvention FAFA pour la saison 21/22 pour la sécurisation, bancs de touche, pare ballons, remise à niveau d'une aire de jeu...

A noter que le changement de buts n'est pas éligible.

Les nouveaux dossiers seront enregistrés suivant leur arrivée et instruits lorsque notre instance recevra les informations de la FFF et de la CRTIS (budget alloué, documents supports des projets saison 2021/2022).

IV QUESTIONS DIVERSES :

Rappel : les notes de frais sont à envoyer en Ligue, lorsqu'il s'agit d'un premier remboursement, un RIB est demandé.

A joindre le justificatif du déplacement (le courrier à la Mairie est suffisant et renseigner le temps passé pour la visite départ/retour domicile).

La prise de rendez-vous doit être réalisée dans les délais impartis en tenant compte des semaines de carence.

V – QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour ne pouvant être terminé à l'heure du couvre-feu, le président de la commission clôture la séance à 18h30.

Prochaine réunion : 2ème quinzaine de Juin 2021 (date à fixer)

Le Président de la CDTIS,
Albert GIBOULET

RAPPEL :

Les décisions de la commission départementale sont susceptibles d'appel auprès des instances dans les formes prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF.